

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 70 (1973)
Heft: 11

Rubrik: Conseils aux débutants ; Échos de partout

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CONSEILS AUX DÉBUTANTS

Novembre 1973.

Nous voici à mi-octobre. L'automne est définitivement là. C'est avec ravissement que nous contemplons la nature ayant revêtu sa belle parure aux chaudes couleurs. Dans les vignes, le travail bat son plein, et dans les bois le chasseur est à l'affût. C'est aussi la saison pour ceux qui aiment les belles randonnées en forêt, de fouler avec plaisir le beau tapis de feuilles mortes.

Pour l'apiculteur, c'est le repos presque complet. Au rucher, le travail est terminé. Tout le matériel est nettoyé et rangé.

Si pour la majorité des apiculteurs la récolte fut médiocre, voire nulle, les conditions atmosphériques des mois d'août et septembre ont permis une belle ponte dans les ruches. Une des conditions importantes pour un bon hivernage est d'avoir une population jeune pour affronter les rigueurs de l'hiver. Si vous avez suivi les conseils qui vous ont été donnés le mois précédent, vous n'aurez pas trop de soucis à vous faire.

Si vous avez des déplacements à courte distance à faire, le début du mois de novembre est le moment favorable pour effectuer ce travail. Manipulez vos ruches avec précaution. Les abeilles étant peut-être déjà en grappe à l'intérieur, il faut éviter de les déranger. Devant le trou de vol vous placerez un fragment de tuile ou une pierre, et, lors de la prochaine sortie, les abeilles s'apercevront de leur nouvelle orientation. Pour faire ce déplacement choisissez un jour pas trop froid, mais pas ensoleillé, afin de ne pas provoquer des sorties intempestives.

Si une ruche paraît suspecte, par suite de pillage, ce sera le dernier moment pour contrôler et si nécessaire compléter les provisions par du candi.

Comme on nous prédit un hiver précoce et rigoureux, vérifiez encore la stabilité de vos ruches et complétez le calfeutrage si cela s'avère utile. Tous les travaux d'arrière-saison étant terminés, une règle d'or pour un bon hivernage sera : silence et tranquillité. Il faudra naturellement revenir régulièrement pour s'assurer que tout reste en ordre. Mais évitez tous dérangements par température trop basse.

Le mois de novembre étant considéré comme un mois d'hiver, mais en général sans forte chute de neige, il vous sera facile de faire ces ultimes visites. Cela vous fera prendre l'air en fin de semaine ! Les journées étant courtes en cette période de l'année,

il ne vous est certainement plus possible de prendre le chemin du rucher le soir après le travail.

Si vous avez besoin de cadres ou de matériel, c'est aussi la saison propice pour vous en occuper. Si vous êtes bricoleur vous pouvez fabriquer vos cadres vous-mêmes. Vous obtiendrez chez votre fournisseur de matériel apicole le bois nécessaire à la fabrication de vos cadres selon le type de ruche que vous avez. Si vous avez des ruches vides qui ne sont plus en très bon état, c'est le moment de les « retaper ». Mais attention, n'employez que de la peinture qui ne soit pas nuisible aux abeilles. Et c'est avec fierté et satisfaction que vous pourrez offrir à vos petites ouvrières une ruche pimpante. Les abeilles aimant l'ordre et la propreté, c'est dans une ruche répondant à leurs besoins qu'elles se développeront le mieux.

Pour parfaire encore vos connaissances et meubler vos loisirs, il vous est possible d'avoir recours à la lecture des ouvrages apicoles que la bibliothèque de la SAR met volontiers à votre disposition. Un livre très intéressant que je vous recommande vivement d'acquérir est « La conduite du rucher » de Bertrand. Faites-en votre livre de chevet.

Si vous faites partie d'une société apicole et que cette dernière organise des cours de théorie ou simplement des réunions, ne manquez pas d'y assister car chaque apiculteur a quelques expériences à raconter qui un jour ou l'autre peuvent vous être utiles. Un apiculteur même chevronné a toujours quelque chose à apprendre.

Frinvillier, le 13 octobre 1973.

Georges Huguenin.



ECHOS DE PARTOUT

Pourquoi tant de hargne contre l'apiculture ?

Dans tous les pays du monde, une campagne active est menée en faveur de l'apiculture. Pendant de nombreuses années, on n'avait considéré l'abeille que comme une productrice de miel, de cire et autres produits de rucher.

Or, depuis plusieurs années, l'attention des savants a été attirée sur le rôle irremplaçable que joue l'abeille dans la pollinisation. N. Joiriche, dans son remarquable ouvrage « Les abeilles, pharmaciennes ailées », à la page 6, résume très bien les conclusions des hommes de science :

« Il a été établi que, du point de vue économique, les abeilles, par leur action pollinisatrice, étaient de 8 à 10 fois plus utiles que par leur production de miel, de cire, etc., ou la vente d'essaims. Aujourd'hui, un rucher bien conçu est une source inépuisable d'excellent miel et autres produits, une puissante armée de pollinisateurs de cultures et une excellente maison de santé mise à notre disposition par la nature...

» Maintenant, l'abeille est devenue pour l'agronome une collaboratrice active et dévouée ; grâce à elle, il pourra obtenir d'abondantes récoltes de tous les produits de la terre ; pour le médecin, une pharmacienne ailée lui fournit des médicaments naturels précieux ; pour l'enseignement en biologie, elle constitue un bel exemple vivant de la nature. »

En présence de découvertes aussi importantes, les autorités responsables de tous les pays ont fait un sérieux effort pour favoriser l'expansion de l'apiculture : *partout*, la même conclusion s'est imposée : « Nous avons trop peu d'abeilles : que faire pour en avoir davantage ? »

Partout ? *Non* : un pays fait exception : la Belgique. Chez nous, on ignore ces découvertes ou elles n'intéressent personne et la question que le législateur belge se pose est la suivante : comment s'y prendre pour tuer l'apiculture en Belgique ?

Jusqu'à la date du 11 septembre 1970, on pouvait encore assez facilement installer un rucher dans les communes rurales. Sans doute, chez nous, les ruchers étaient classés dans les communes rurales. Sans doute, chez nous, les ruchers étaient classés parmi les établissements *insalubres et dangereux*, ce qui fait s'esclaffer les Français qui exploitent un rucher dans les jardins du Luxembourg à Paris ! Mais à condition de détenir moins de dix ruches, la chose était trop faisable. Trop faisable pour le législateur belge.

L'arrêté royal du 11 septembre 1970 a mis bon ordre à cela ! Cet arrêté qui modifie la liste B de l'Arrêté du régent du 11 février 1946 concernant les « établissements classés » exige que tous les ruchers, installés dans les parties agglomérées des communes, reçoivent, de la part du Collège des bourgmestres et échevins, une autorisation d'exploitation, après avis de l'Inspection d'hygiène ! Il n'y a donc plus de discrimination suivant le nombre d'habitants des communes (+ ou — de 5000 habitants) ni suivant le nombre de ruches (+ ou — de dix ruches). Désormais, dans n'importe quelle commune du royaume, si vous voulez installer *une* ruche dans votre verger, vous devez vous conformer à l'Arrêté royal du 11 septembre 1970 !

Loin d'assouplir la réglementation sur l'installation des ruchers, le législateur la rend plus draconienne !

Il doit tout de même y avoir une raison à cela.

Et nous sommes en droit de connaître cette raison qui restreint notre liberté.

Dès lors, nous posons la question aux responsables de cette législation : « Sur quels critères vous basez-vous pour restreindre l'expansion de l'apiculture belge ? »

Tous les apiculteurs belges exigent une réponse motivée scientifiquement, car ils ont soupé et plus que soupé de ces agressions répétées qui mettent l'apiculture belge en péril.

Il y a quelques années, au temps des « Tridents de la Colère », on a vu, à Bruxelles, un bœuf se promener dans les locaux qui n'étaient pas prévus à cet effet.

Faudra-t-il, pour que l'apiculture soit respectée en Belgique, qu'à leur tour, les apiculteurs se mettent en colère et aillent secouer un essaim d'abeilles au Parlement ?...

H. de Fanzel.

PAGE DU LECTEUR

APPRENTISSAGE DE L'APICULTURE

Maintenant que tous nos peuples merveilleux d'abeilles sont prêts à affronter les intempéries, il nous reste parfois quelques instants où nous pouvons rêver à ce que furent nos expériences plus ou moins heureuses. Bien que je sois encore un jeune apiculteur, je vais essayer de vous conter certaines petites aventures, vécues ou entendues au sujet des abeilles.

Certains d'entre vous en connaissent de bien meilleures, j'en suis sûr. Alors pourquoi ne pas les écrire vous aussi ?

Mes débuts « sérieux » en apiculture remontent au temps où j'avais dix ans. Le lundi matin, en classe, mes professeurs et camarades étaient fort souvent effrayés de voir assis au premier rang un élève qui tantôt avait les yeux complètement cachés, tantôt la tête boursouflée ou le nez fortement enflé et rouge.

Tout cela démontrait que mon intérêt pour l'apiculture était bien plus grand que celui que j'éprouvais pour les affaires scolaires. Au printemps, j'avais acheté une belle ruche peuplée et une autre vide. Mes deux ruches furent transportées dans un endroit éloigné de 2 km. de chez moi. Je me rendais fréquemment auprès de mes abeilles pour les observer. La saison s'annonçait bonne, ma colonie devenait très forte. Peut-être me donnerait-elle un essaim ?